

ANNEXE 15 : PROTOCOLE RELATIF AUX SOINS D'HYGIÈNE ET À L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ

1. Objectifs du protocole

Ce protocole a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre des soins d'hygiène au sein de l'EAJE, dans le respect :

- Du bien-être et de la santé de l'enfant ;
- De son développement global et de son autonomie ;
- Des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Du cadre réglementaire en vigueur.

Il constitue un support de référence pour les professionnels et garantit l'harmonisation des pratiques.

2. Principes généraux

Les soins d'hygiène (change, lavage des mains, accompagnement aux toilettes, soins de confort...) sont des temps essentiels du quotidien.

Ils sont envisagés comme :

- Des temps de relation individualisée ;
- Des temps éducatifs favorisant l'autonomie ;
- Des temps de sécurisation affective et corporelle.

Les professionnelles adoptent une posture fondée sur :

- La bienveillance et le respect ;
- La verbalisation systématique des gestes ;
- L'observation et l'adaptation aux besoins de l'enfant ;
- Le respect de l'intimité et de la dignité.

3. Le change

3.1 Organisation générale

- Les couches et le savon hypoallergénique sont fournis par la structure.
- Les produits spécifiques (crème, liniment...) sont fournis par les familles.
- Le change est réalisé :
 - À des moments réguliers de la journée ;
 - Dès qu'une gêne est observée.

3.2 Modalités de réalisation

- Le change est effectué dans le respect des règles d'hygiène et des gestes professionnels.
- Chaque change donne lieu à :
 - Une relation individualisée ;
 - Une verbalisation des actions ;
 - Une attention portée au confort et à la sécurité de l'enfant.
- Les professionnelles restent disponibles et attentives aux réactions de l'enfant.

3.3 Adaptation au développement de l'enfant

- Chez le nourrisson :
 - Change réalisé en respectant la tonicité et les capacités motrices (position latérale, accompagnement du mouvement).
- Progressivement :
 - L'enfant est associé au soin (lever les jambes, se tourner, tenir un objet...).
- Pour les enfants plus grands :
 - Possibilité de change debout si cela est plus confortable.

3.4 Surveillance et prévention

- Toute irritation (érythème, rougeur...) est signalée.
- Les soins adaptés sont réalisés avec les produits fournis par les parents.
- En cas de situation nécessitant un suivi particulier, les parents sont informés et orientés si nécessaire.

4. L'acquisition de la propreté

4.1 Principes

L'acquisition de la continence est un processus naturel, progressif et propre à chaque enfant.

Elle repose sur :

- La maturation physiologique ;
- Le développement psychique et affectif ;
- Le sentiment de sécurité.

4.2 Modalités d'accompagnement

- L'enfant est accompagné en lien étroit avec les parents.
- Les professionnelles :
 - Proposent régulièrement l'accès aux toilettes ou au pot ;
 - Encouragent l'enfant sans contrainte ;

- Respectent ses refus et ses hésitations.
- L'enfant est progressivement amené à :
 - Exprimer ses besoins ;
 - Gagner en autonomie.

4.3 Gestion des étapes et des ajustements

- Les phases d'apprentissage peuvent comporter :
 - Des avancées ;
 - Des périodes de régression.
- Ces étapes sont :
 - Normales ;
 - Accompagnées avec bienveillance ;
 - Ajustées en lien avec les familles.

5. Le respect du corps et de l'intimité

- L'intimité de l'enfant est respectée lors de tous les soins.
- Les professionnelles :
 - Expliquent leurs gestes ;
 - Demandent l'accord de l'enfant lorsque cela est possible ;
 - Adaptent leur posture.
- La découverte du corps fait partie du développement de l'enfant et est accompagnée avec des réponses adaptées.

6. Les soins d'hygiène du quotidien

6.1 Lavage des mains

- Réalisé :
 - avant et après les repas ;
 - après le passage aux toilettes ;
 - après les activités ;
 - autant que nécessaire.
- Modalités :
 - pour les plus jeunes : avec un gant ;
 - pour les plus grands : au lavabo adapté, avec accompagnement.

6.2 Lavage du nez (DRP)

- Réalisé si nécessaire pour assurer le confort respiratoire.
- Le matériel est fourni par les familles.
- Le soin est adapté à l'âge et aux capacités de l'enfant.
- Il est systématiquement verbalisé.

6.3 Autres soins

- Lavage du visage après les repas.
- Surveillance de l'état général de l'enfant.
- Les soins spécifiques (ongles, oreilles...) sont réalisés par les familles.

7. Santé et suivi de l'enfant

- L'équipe pluridisciplinaire assure :
 - L'observation de l'état de santé ;
 - Le suivi du développement ;
 - L'accompagnement des familles.
- Les professionnels habilités (puéricultrice, RSAI, auxiliaires) :
 - Appliquent les protocoles validés ;
 - Assurent l'administration des traitements dans le respect du cadre réglementaire.
- La PMI assure un rôle de contrôle et d'accompagnement des pratiques.

8. Cadre réglementaire et protocoles

- Application des protocoles validés par le médecin référent.
- Respect des textes réglementaires en vigueur.
- Administration des traitements selon les dispositions légales (décret 2021-1131).